

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, RIZZI Gabrielle, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, NICOD Patrick, GUYOT Philippe, MUTIAUX Jean-Jacques,

Excusés : HEINIS Isabelle, MACLE Laurent

Absents :

Date de convocation 23 novembre 2017

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE LE RIFSEEP A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place pour le personnel communal. Ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Elle se compose d'une part mensuelle liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part annuelle en fin d'année, variable en fonction de la manière de servir de l'agent.

Suite à l'avis positif du Comité Technique, le maire propose de mettre en place ce régime indemnitaire et d'en profiter pour cumuler l'indemnité de l'Association Foncière et l'indemnité de la commune dans le nouveau régime indemnitaire. Il faudra rédiger une convention de mise à disposition du personnel communal entre la commune et l'Association Foncière pour permettre à cette dernière de rembourser une partie de la prime à la commune.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau régime indemnitaire.

2. DELIBERATION SUR L'INDEMNITE DE SECRETARIAT POUR 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la commune pour l'année 2017.

3. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET GENERAL

Afin de régler le solde des dépenses pour l'année 2017, il convient d'ajouter 1000 € en charges de personnel. Ce dépassement provient notamment des augmentations de charges patronales ainsi que du changement d'échelon de notre employé communal géré par la commune de Le Vernois.

4. POINT SUR L'URBANISME

Le conseiller en charge de l'urbanisme a présenté les différents dossiers présentant des difficultés au regard de la réglementation. Des courriers avec accusé de réception ont été envoyés aux administrés ayant les dossiers les plus délicats. Suite à cette présentation, le Conseil Municipal est sollicité sur le principe de poursuivre les démarches administratives en cas de non-respect de la réglementation. Le Conseil Municipal soutient cette position à l'unanimité.

Lors des rencontres avec le service de l'ABF qui reste très vigilant quant aux problèmes rencontrés sur notre commune, il a été décidé de demander, désormais aux propriétaires, le dépôt d'un dossier complet pour l'ensemble des travaux prévus dans une seule et même habitation.

Concernant l'installation d'un mobile-home dans les terrains à destination agricole, le conseil demande le respect de la réglementation en la matière et sollicite une clarification de la part du service public d'assainissement non collectif pour ce type d'installation sur une ZPPAUP.

5. BAIL CONCERNANT DES PROPRIETES COMMUNALES

Après avoir pris contact avec les agriculteurs de la commune qui ne sont pas intéressés par la reprise, le terrain sera proposé sous forme d'un bail à un exploitant d'un village voisin.

6. TRAVAUX WC PUBLICS

La création des WC publics prévus derrière le préau de l'école pourra bénéficier d'aides de l'Etat et sans doute du département. Considérant le projet d'installation de toilettes automatisées pour le nettoyage comme trop dispendieux (environ 50 000 €), ces WC plus conventionnels seront malgré tout accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il est donc décidé d'entreprendre les travaux préparatoires à l'intérieur du cercle et de confirmer le devis de l'entreprise Jouffroy qui a proposé les meilleures conditions pour le percement du mur réservé à la porte. Un groupe de travail a été constitué pour suivre les travaux dont certains seront réalisés en régie afin de rester dans un budget raisonnable. Des demandes de devis complémentaires pour la porte et le sanitaire sont encore attendues.

7. OUVERTURE D'UN COMMERCE DE PRODUITS REGIONNAUX

Par courrier, Mademoiselle MOSSU Céline demande l'autorisation d'installer un commerce de produits régionaux dans la maison qu'elle aménage située dans la rue de l'église. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Implantation de " coussins berlinois " sur la départementale :** Le maire donne lecture d'un courrier très argumenté d'un cycliste qui s'inquiète de la réalisation de ce projet qui présente des dangers pour les cyclotouristes.
- **Repas de la commune et Vœux du maire :** Suite à l'annulation du repas de la commune le 11 novembre dernier il est décidé de regrouper à la date du 14 janvier à 11h les vœux du maire et à midi le repas de la commune.
- **Groupement d'électricité :** Notre commune avait candidaté pour participer à un groupement de commande en matière d'électricité. Château-Chalon a donc intégré ce marché qui a été remporté par le groupe TOTAL Cela devrait permettre d'obtenir de meilleures conditions pour notre consommation durant les années à venir. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité
- **Construction d'un hangar communal :** Le maire propose la construction d'un hangar communal afin de stocker le matériel et les matériaux actuellement entreposés dans le bâtiment du foyer rural. Cet appentis fermé d'une centaine de m2 jouterait le hangar des Amis de Château-Chalon sur sa longueur.
Après la réalisation de cette première tranche, on pourrait envisager une seconde phase du projet dans son prolongement par des boxes de 35m2 mis à disposition des habitants de Château-Chalon sous forme de locations. Le projet nécessite de connaître le nombre de candidats intéressés par ce type de construction afin d'en faire l'étude d'opportunité.

La séance est levée à 20h15

